

L'Echo Lafitolaïs

Le bulletin d'information de la Commune de Lafitole

Janvier 2016



BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2016



LAFITOLE sous la neige début février 2015

L'Edito du Maire

Ouf ! 2015 vient de s'achever... Portons rapidement tous nos espoirs vers 2016. Il se dit que, les jours, les années, se succèdent avec des hauts et des bas... Alors croyons que l'année 2016 sera forcément meilleure.

En effet, 2015 aura été marquée par des violences extrêmes perpétrées par des fanatiques haïssant le mode de vie et la liberté que nous apporte la République.

Heureusement, sur le plan local, elle avait bien débuté avec la célébration des cent ans de Monsieur Georges DEQUERST qui nous enchante par sa vitalité quotidienne.

Sur le plan structurel, le transfert de la compétence école à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier s'est accompli dans la sérénité et a apporté à notre école une assise plus confortable quant à son avenir.

Sur le plan communal, 2016 s'inscrit dans la continuité avec notamment des travaux sur la forêt (replantation), sur le cimetière (ossuaire, clôture, réhabilitation de l'ancien cimetière), la voirie, les aménagements de bâtiments communaux, le lancement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui va succéder au POS dès 2019).

Sur le plan intercommunal, 2016 sera une année de labeur afin de trouver le consensus nécessaire au fonctionnement du futur regroupement sur un territoire plus vaste. Cette nouvelle intercommunalité regroupera dès le 1^{er} janvier 2017 les trois communautés de communes : Vic-Montaner, Adour-Rustan-Arros et Val d'Adour-Madiranais soit 72 communes (24 684 habitants). Dès 2016, il nous faut impérativement définir les compétences (développement économique, aménagement de l'espace, urbanisme, affaires scolaires, péri et extra scolaires, petite enfance, transport, voirie, brigade verte et environnement, cadre de vie, ...) que devra exercer la future intercommunalité sur son nouveau bassin de vie, d'en évaluer et de maîtriser la nouvelle répercussion financière qui en découle. Quoi qu'il en soit, elle marque désormais la nouvelle façon d'appréhender l'avenir de notre territoire avec bien évidemment des répercussions sur le fonctionnement de la commune elle-même.

Espérons que ce nouveau rassemblement institutionnel n'alourdisse pas les interventions et les décisions nécessaires à l'entretien et au développement de la commune.

Cette fusion doit nous amener à raisonner et à réfléchir ensemble sur des projets de développement commun et durable en mettant en commun des moyens financiers. De part la mutualisation des moyens et ressources, elle doit offrir à la population un service public de qualité sur tout le territoire communautaire. Espérons qu'il en soit ainsi !

Pour l'heure, je présente tous mes vœux de santé, de joie et de bonheur à tous sans oublier ceux qui souffrent ou qui sont dans la peine. Je vous assure ma plus grande sympathie. Bonne Année !

Christian DUBERTRAND

L'Echo du Conseil Municipal

1 - La Mairie

Les horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 15h00 – 19h30 Mercredi : 8h30 – 12h 30 Jeudi : 15h – 19h Vendredi : 14h – 18h
Téléphone : 05-62-96-41-47 Mail : mairie.lafitole@wanadoo.fr

2 - L'Ecole

Petite révolution à la rentrée de septembre !!! M. le nouvel Inspecteur d'académie, lors de sa visite des écoles du canton, est venu inopinément visiter l'école de Lafitole ainsi que la garderie communale. Il a été séduit par nos installations. Il a aussi demandé que les enfants de la garderie intègrent l'école afin de régulariser leur situation dans le cycle de l'Education nationale à compter de 3 ans. La municipalité est ravie de cette opportunité car le nombre d'élèves a ainsi augmenté : on est passé de 32 à 38 élèves. Cette nouvelle situation assure la pérennité des deux postes d'enseignants et la sauvegarde de notre école pour les années à venir.

Les institutrices ont dû réaménager leurs classes afin de se partager à peu près équitablement les enfants.

Marjorie PELAEZ, notre jeune professeure des écoles arrivée l'an dernier, s'occupe désormais de 21 élèves (8 CP, 5 GS, 3 MS et 5 PS)

Quant à **Marie FAVRE**, toujours directrice de l'école, elle a en charge 17 élèves (2 CM2, 5 CM1, 7 CE2 et 3 CE1)

Isabelle BELLARDI seconde Marjorie Pelaez en tant qu'ATSEM.

Marie-Ange GARCIA et **Marie-Laure BOULANGER** se répartissent les tâches : elles animent la garderie scolaire le matin, dès 7h30 et le soir de 16h30 à 18h30. Elles gèrent la cantine (commande des repas, préparation du réfectoire, réchauffage des repas, vaisselle, etc..), le goûter, aident les intervenants lors des ateliers périscolaires et effectuent l'entretien des locaux scolaires.

La Communauté des Communes a en charge la compétence école depuis le 1er janvier 2015. Toutes les décisions et les dépenses sont prises par cette instance y compris les rythmes scolaires et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dont la réforme avait été mise en place en septembre 2014. Tous les mardis et les vendredis de 15h à 16h30, les élèves participent à des ateliers tels que percussion, poterie, occitan, informatique, sport, relaxation, atelier de fauconnerie, théâtre, objets festifs pour le repas des personnes âgées ... Les intervenants soulignent l'engouement des enfants pour ces ateliers.



Petits objets fabriqués par les enfants de l'école pour le repas des aînés

3 - L'Agence Postale Communale et la bibliothèque : 05 62 37 72 61

Mme Sabrina Legrand est toujours en charge de l'Agence Postale Communale et de la bibliothèque.

Rappel des horaires : **du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30**

Le taux de fréquentation de la poste oscille entre 3 à 4 personnes par jour parfois moins, parfois plus.

Des ateliers d'animation se sont mis en place dans la bibliothèque le mercredi après midi de 14h00 à 16h00 : il s'agit d'un atelier intitulé "de fils en aiguilles". Les personnes se rencontrent deux mercredis par mois pour parler, faire, apprendre sur le thème de la couture, du tricot mais aussi plein d'autres choses... Les membres abordent la confection d'objets décoratifs, de produits artistiques, etc... Ils viennent pour partager leurs connaissances, apprendre, connaître, découvrir dans une ambiance sympathique autour d'un café. C'est gratuit sans obligation d'aucune sorte, chacun apporte son matériel. Pour le moment, un groupe de 4 personnes vient régulièrement et 3 autres se greffent plus occasionnellement suivant leurs disponibilités.

4 - La Voirie

Le revêtement de la rue de La Fontaine et de la voie Carrere deu Mey (tronçon allant du lavoir au croisement de la rue Perramon) est déjà dégradé alors que ces voies avaient donné lieu à des travaux d'élargissement et de renforcement. Ces deux rues vont être remises à niveau à partir des crédits « voirie » votés lors du budget : 6846,00 euros pour la voie Carrere deu Mey et 4966.50 euros pour la rue de La Fontaine.

La mairie prévoit aussi de boucher les nids de poule avec du point à temps lorsque les conditions climatiques s'y prêteront.

L'Agence du Conseil départemental de Maubourguet a prévu de curer les fossés bordant la RD 55 (rue de la Ferrière) et la mairie s'occupera des fossés communaux. (Rue du Marcade...)

Le pont du Martinet se trouve sur la rue du Moulin. Une plaque en schiste est cassée et rétrécit fortement la chaussée et, de ce fait, crée un danger pour les véhicules qui empruntent ce chemin. L'entreprise BINDE a été retenue pour refaire les jambages du pont afin d'y poser deux plaques bétonnées que la commune possède. Elle propose de faire les travaux de réfection pour un coût de 960 euros HT (soit 1152 euros TTC).

En matière de voirie, l'assemblée de la CCVAM s'est prononcée favorablement lors de la réunion du 29 juin 2015 pour l'approbation d'une nouvelle rédaction de la compétence « VOIRIE » dans ses statuts. Dans l'article 3 de la partie « compétences optionnelles » la voirie d'intérêt communautaire est définie sur les bases suivantes : « **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire** ». **L'intérêt communautaire a été attribué aux routes communales supportant le transport scolaire.**

5 – Les autres travaux

Des travaux de réhabilitation de l'appartement de l'école ont été entrepris à la suite du départ des locataires : changement du lino très abîmé, réfection de la peinture dans la cuisine et la salle de bains. L'entreprise de peinture MARQUEZ a été retenue pour faire ces travaux.

L'isolation extérieure du pignon du mur ouest de la Poste a été réalisée par l'entreprise VIGNOLO.



Non, ce n'est pas la petite maison dans la prairie ! Il s'agit tout simplement de l'abri bus destiné aux collégiens, qui se trouve près du pont de l'Adour. Il a été entièrement rénové et repeint par deux conseillers municipaux que nous remercions pour cette initiative.

6 - La sécurité

Un certain nombre d'administrés de la commune se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes. La municipalité a essayé de réduire la vitesse sur les voies supportant le plus de circulation en créant un lieu-dit « La Marlère » et en installant des panneaux STOP afin d'obliger l'automobiliste à s'arrêter. Parfois, cette obligation n'est pas respectée. Il nous est très difficile d'intervenir sur le comportement des automobilistes. Sachez que les services de gendarmerie ont été alertés sur cet état de fait et que des contrôles vont être réalisés.

Deux de ces voies sont des routes départementales et les services des routes du département ne sont pas favorables à des ralentisseurs.

«Nous rappelons qu'il est important de respecter la signalisation, notamment le STOP et que la vitesse est limitée en agglomération à 50 km/heure »

Cinq panneaux « attention chevaux » sont envisagés ainsi que deux panneaux « agglomération » seront positionnés en provenance de Sauveterre et de Monfaucon.

L'achat d'un défibrillateur vendu avec sa housse, une armoire et un kit rasage est sur le point d'être acquis : il nous est offert par les assurances Groupama.

7 – La Forêt

Les agents forestiers M. PITAUD et M. GRANDHOMME ont présenté à la municipalité le futur aménagement forestier pour la période 2016 à 2035 qui ressemble beaucoup à la gestion précédente. En effet le contrat de gestion actuel s'est terminé au 31 décembre 2015. Il porte sur 55 ha de forêt. Désormais les contrats sont engagés pour 20 ans et non plus comme 15 ans auparavant. La municipalité a accepté ce nouveau contrat.

220 peupliers variété KOSTER d'une hauteur de 5 mètres seront plantés au mois de février pour une valeur de 1250 euros HT. Ces arbres proviennent des pépinières PEYRES de Peyrehorade.

8 - Le Complexe Sportif

Un certain nombre de travaux ont été entrepris au complexe sportif : changement du ballon d'eau chaude, réfection de la hotte d'aspiration, réparation d'une fuite dans la toiture. Par ailleurs, il est envisagé le démoussage du toit de cette salle pour une valeur de 1680 euros HT soit 2016 euros TTC, travail qui sera effectué par l'entreprise DUTREY.

Une personne avait été embauchée pour s'occuper du complexe sportif : il s'agissait de Thomas LARCADE qui a démissionné en raison de l'obtention d'un CDI. Francis DIDIER a été employé par l'ASCL en remplacement.

Mme Christine GUERRERO, notre secrétaire de mairie, en est la régisseuse. Elle encaisse le produit des locations (12€ l'heure). Jean Luc POSTERLE, régisseur adjoint, gère le planning des locations.

Le tournoi de pelote qui a commencé en septembre 2015 regroupe 141 équipes. Les finales auront lieu le 23 janvier.

Les locations et le tournoi ont généré une recette brute de 18 827€

A noter : L'école de pelote, composée d'une trentaine d'enfants, est assurée par le club de Vic-en-Bigorre le samedi matin de 9h30 à 12h30. Les enfants intéressés peuvent se renseigner auprès de Jean Philippe Noguez. Tél : 06 64 90 64 22

9 - Le cimetière

Le projet de reprise des concessions « abandonnées » continue de se mettre en place : pour cela une nouvelle campagne de piquetage de pancartes « concession en état d'abandon » sera faite, ainsi que la réalisation d'un ossuaire en Janvier 2016.

Concernant la sécurisation du cimetière, une clôture bois et fer a été choisie par le conseil municipal, elle sera posée en bas sur le muret ouest afin d'empêcher toute chute. Pour ce chantier, la demande de subvention sera déposée en Janvier pour une réalisation en 2016. La sécurisation des allées en pente est à l'étude et sera réalisée dès que possible. Plusieurs projets de faisabilité sont à l'étude.

A l'entrée du cimetière est prévue une vitrine d'affichage.

Ancien cimetière (pourtour de l'église) : L'étude de l'implantation du columbarium avance et a permis de finaliser le dossier de demande de subvention qui sera envoyé dès Janvier. Ce projet est un réaménagement complet du site afin de le mettre en valeur : récupération des tombes, agrandissement de l'entrée, nettoyage des arbres, terrassement, création d'un jardin du souvenir et bancs.

Nous vous invitons à nous consulter pour toute demande auprès des services de la Mairie.

10 - Val d'Adour Environnement

Val d'Adour Environnement (VAE) est un établissement public intercommunal qui regroupe cinq communautés de communes pour 83 communes et 28939 habitants au 1er janvier 2015. Il assure la collecte et la gestion des déchets ménagers.

Une réunion en présence de M. MEDIAMOLE, président de VAE, a eu lieu dans la salle des fêtes le 22 octobre 2015 pour expliquer les changements car la réglementation des déchets évolue suite à la loi du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009. Hélas, peu de personnes étaient présentes.

Quels sont les enjeux ?

Nous devons tous réduire nos déchets car leur enfouissement pose des problèmes : la décharge de Bénac a fermé le 31 décembre 2015 et nos déchets partent actuellement en Haute Garonne ou dans le Tarn et Garonne ! Cette nouvelle situation génère des coûts supplémentaires (coût de transport, création d'un quai de chargement) Pour cela :

- Il faut maîtriser les coûts en réduisant la quantité de déchets à enfouir.
- Nous devons préserver l'environnement en agissant sur notre mode de consommation, en améliorant le tri et en favorisant le recyclage.
- Il faut composter certains déchets (épluchures, marc de café, feuilles, tonte de pelouse), éviter l'achat de produits emballés.

Qu'est-ce que la tarification incitative ?

Jusqu'en 2015, nous payions la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : cette taxe était injuste car elle était établie sur la valeur locative du foncier bâti. Une personne seule produisant peu de déchets payait très cher si elle avait un grand foncier et parfois plus cher qu'une famille nombreuse qui produisait beaucoup mais avait peu de foncier.

En 2016, nous paierons la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Elle s'adresse à l'usager et non au contribuable. Elle sera payée par l'occupant effectif du logement (propriétaire et locataire). Elle est calculée sur le nombre de personnes composant le foyer ou pour le professionnel sur le volume d'activités.

A partir de janvier 2017, la REOM sera rendue incitative de par sa **tarification dite incitative**. Elle tiendra compte du volume et du nombre de présentations du bac.

Pour cela, nous avons déjà reçu une poubelle « pucée » en fonction de la taille de la famille (volume du bac différent suivant la composition de la famille).

La facture sera faite en fonction de la présentation de la poubelle : le montant variera selon notre production d'ordures ménagères et le nombre de présentations de notre poubelle : plus nous sortirons la poubelle, plus nous paierons.

La facture sera établie de la façon suivante, un peu comme une facture d'électricité : c'est la communauté des communes qui sera chargée de nous envoyer la facture.

- une part fixe : un minimum de 12 à 15 levées que nous paierons obligatoirement.
- une part variable qui sera déterminée par le volume de la poubelle et par le nombre de présentations : si nous présentons notre bac moins fréquemment, la facture sera en baisse.

Il faudra signaler à VAE tout changement.

Il ne faut pas brûler les déchets sous peine d'une amende de 450 euros. Il ne faut pas les jeter dans la nature sous peine d'une amende de 1500 euros, 3000 euros en cas de récidive.

En pratique, comment cela marche ?



Important !

Vous recevrez dans un premier temps une information relative à votre consommation du service : le nombre de présentations de votre bac. Dans un second temps, sur la base des résultats enregistrés, votre communauté de communes déterminera le mode de calcul de la facturation du service.

Chaque semaine le camion passe.

- On peut sortir la poubelle ou pas : le couvercle doit être fermé. On ne ramassera pas un sac.
- Le bac jaune est collecté chaque semaine et n'a pas d'incidence sur la facture.
- Le bac bleu n'est plus ramassé : les papiers sont à déposer dans la borne près de celle du verre.
- Seuls les bacs pucés seront collectés.

11 - La communauté des Communes du Val d'Adour et du Madiranais (CCVAM)

Le maire et le premier adjoint M. GUESDON sont nos deux représentants à la CCVAM.

De nouvelles compétences ont été approuvées en matière d'aménagement de l'espace, de protection et de mise en valeur de l'environnement et d'accessibilité.

Nous rappelons que la compétence école est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et qu'en matière de voirie, la CCVAM s'occupera à partir de 2016 de la voirie d'intérêt communautaire, c'est-à-dire de la création, de l'aménagement et de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Sur le plan économique, la CCVAM a pris deux décisions pour créer des entreprises et développer l'emploi :

- La société BIOTRICITY a le feu vert pour construire une usine de cogénération électrique qui transformera la biomasse agricole en électricité et en chaleur. La centrale devrait produire 17 MW d'électricité au réseau ERDF (soit l'équivalent de la consommation de 8000 foyers.). On prévoit la création de 44 emplois.

- La société INOVAL s'installera dans les locaux de l'ancien SUPER U de Maubourguet : cette usine fabriquera des chips à partir de pommes de terre et de tournesol produits localement. Un seul emploi sera créé mais à terme une douzaine pourrait l'être car l'entreprise INOVAL a le désir de se développer au travers de la valorisation d'autres légumes ou fruits sous forme de surgelés après l'implantation d'une ligne de congélation cryogénique.

L'intercommunalité va encore se modifier car il faut appliquer la loi NOTRe du 7 août 2015. Un nouveau schéma de coopération intercommunal doit être mis en place à partir du 1er janvier 2017. Une nouvelle fusion va naître avec un périmètre géographique plus grand : les communautés de Vic-Montaner (CCVM avec 29 communes), Adour-Rustan-Arros (CCARA avec 24 communes) et Val d'Adour Madiranais (CCAVM avec 19 communes) vont se regrouper pour former une communauté de 72 communes composée de 24 684 habitants.

Le conseil communautaire sera alors composé de 99 membres. Dès 2016, les élus communautaires devront définir les compétences obligatoires et optionnelles que devra supporter cette nouvelle intercommunalité.

En 2018, la gestion des milieux aquatiques et de l'eau potable seront de nouvelles compétences qu'il faudra gérer et, en 2020, l'assainissement et l'eau seront exercées obligatoirement par cette nouvelle communauté.

Le calendrier du transfert des compétences est progressif et il faudra beaucoup de discussions et de diplomatie afin de s'entendre pour harmoniser le territoire.

Informations diverses

1 - Il est rappelé aux agriculteurs que les bouches d'arrosage situées en bordure de parcelles doivent être suffisamment repérables (jalon de couleur ou autres...) afin que l'épareuse ne les détruise pas. Dans le cas d'une insuffisance de repérage, la destruction n'est pas prise en charge par l'assurance de l'entreprise de débroussaillage.

2 - Un récupérateur de textiles a été installé en haut de la poste, près de la boîte aux lettres. Nous rappelons que le bac à papier se trouve dorénavant à côté du récupérateur de verre, près du complexe sportif.

3 - Les archives départementales des Hautes Pyrénées sont en train de numériser un certain nombre de documents présentant un intérêt pour l'histoire des communes. Vous pouvez déjà consulter certains documents sur le site : www.archivesenligne65.fr

4 - Rappelons qu'un blog sur notre village administré par Mme Sabrina LEGRAND existe, en voici l'adresse : <http://lafitole.blogit.fr/index.html>.

Un autre blog administré par Gilles LEPERS existe. Il est consacré à l'histoire du village, sa géographie, sa faune, sa flore : <http://lafitole.jimdo.com/>

5 - L'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat

Cette opération initiée par la communauté de communes du Val d'Adour en 2007 a été prolongée jusqu'au 30 juin 2017.

Cette opération a pour but de mobiliser des aides financières en direction :

- des propriétaires occupants en vue de la réhabilitation de leur maison d'habitation
- des propriétaires bailleurs privés pour rénover ou créer des logements locatifs conventionnés

L'OPAH cible particulièrement l'amélioration de la maîtrise de l'énergie des habitations, l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

Le cabinet ALTAÏR a de nouveau été retenu par l'appel d'offres pour réaliser le suivi animation. Le cabinet reçoit sans rendez-vous à la mairie de Maubourguet le premier et troisième jeudi de chaque mois de 9h à 11h.

6 – **Le loto de l'école** organisé par l'Association des parents d'élèves aura lieu le samedi 30 janvier à 20h30. Les bénéfices de cette soirée serviront aux enfants de l'école de Lafitole pour leurs sorties tout au long de l'année. **Réservez votre soirée.**

Etat Civil

Carnet Blanc

Valérie GERBALDI et Philippe SEVERIN le 12 décembre 2015

Carnet Rose ou Bleu

Léonie CASTERA le 8 Mars 2015

Thomas DULOUT le 31 août 2015

Carnet Noir

Kazimiera THOMAS née SADOWSKA le 27 avril 2015

Maryvonne DAVERAN le 14 mai 2015

Marie CAUHAPE le 2 juin 2015

Sébastien ADROVER le 15 novembre 2015

Pierre BONNAVENTURE le 27 novembre 2015

Manifestations 2015

1 - Une soirée « bières spéciales »



Elle a eu lieu le samedi 7 février à 20 heures. Blonde, brune, ambrée, fruitée : les quelques personnes présentes ont pu déguster d'excellentes bières. Le groupe de rock SHAKE'N MAT a animé la soirée.

2 – Les 100 ans de notre doyen

Le samedi 18 février 2015, une cérémonie avait eu lieu à la mairie dans l'intimité pour fêter les 100 ans de M. DEQUERST. En présence de toute sa famille, le conseil municipal lui a remis la médaille de Lafitole créée en son honneur ainsi que quelques petits cadeaux. La famille n'avait pas souhaité une grande cérémonie. C'est donc en toute simplicité que ce monsieur a soufflé ses 100 bougies. Il faut imaginer qu'il a vécu toutes les transformations du XX^e siècle et du début du XXI^e, les horreurs des guerres. Il garde toujours un esprit vif et curieux sur le monde qui l'entoure.



Monsieur DEQUERST, notre doyen entouré de sa famille, reçoit la médaille de Lafitole.

3 - Le spectacle équestre du Galop Lafitolais

Il a eu lieu le 9 mai. « Les secrets de Brocéliande » tel était le thème du spectacle. L'univers de Merlin l'enchanteur, des chevaliers de la table ronde et autres créatures fantastiques, chevaux, échasses, voltige... : feu et étincelles ont illuminé cette soirée.



4 - La fête du village le week-end de Pentecôte

Elle s'est déroulée le samedi 23 mai et le dimanche 24 mai 2015.

De nombreux participants se sont inscrits au concours de pétanque le samedi après midi. Les enfants ont été ravis des jeux proposés d'autant plus qu'il a fait beau. Le soir... et la nuit, ce sont les jeunes qui se sont éclatés en dansant avec Podium Arizona. Ils ont pu se restaurer puisque Cathy avait installé son stand de hot dog-frites et paninis jusqu'à la fin de la soirée.

Dimanche, la sérénade a parcouru le village : nous remercions les Lafitolais pour leur accueil et même ceux qui, absents, ont laissé un petit message et des victuailles pour les jeunes de la sérénade. En fin de journée, la population s'est retrouvée autour d'un apéritif « tapas ».



Les jeunes de la sérénade



Les jeux pour les enfants

5 – Le repas de la convivialité

Plus de peupliers près du lavoir, plus de repas !! ?? Qu'à cela ne tienne, nous avons trouvé une solution. Le dimanche 6 septembre 2015, la population lafitolaise s'est retrouvée au complexe sportif, dans la salle des fêtes pour un repas organisé par le conseil municipal, le comité des fêtes et l'association des chasseurs.

Il aurait été bien dommage de ne pas organiser ce repas car cette journée a été très appréciée : nous étions à l'abri de la chaleur et du soleil et avons toutes les commodités sur place.

Merci à toutes les personnes qui ont permis la réalisation de cette journée.

6 – La Ronde lafitolaise

C'est une première ! Cette « ronde » est une course pédestre de 11km organisée par le comité des fêtes avec l'aide de nombreux bénévoles. On pouvait également marcher. 158 participants se sont inscrits ce dimanche 13 septembre et tous les sportifs ont été ravis de l'accueil. Les organisateurs remercient sincèrement les Lafitolais de leur participation, préparez-vous pour la deuxième édition qui aura lieu le 19 Juin 2016.

Pour information, l'association « Ronde Lafitolaïse » a été créée en Janvier pour organiser cette course et aussi pour vous inviter à faire quelques balades tout au long de l'année.



Le départ de la Ronde



Pendant la course



Les organisateurs et les bénévoles :
un bel esprit de solidarité



Le village de LAFITOLE bien gardé par
un bénévole

7 – La soirée « Bourret et Châtaignes »



Le conseil municipal et les associations ont organisé et offert cet événement grâce aux bénéfices réalisés lors du repas de la convivialité.

8 – Commémoration du 11 novembre 2015

Comme chaque année, nous rendons hommage aux soldats de la Première Guerre mondiale qui sont tombés au champ d'honneur. A la demande du conseil municipal, quelques enfants, ceux des grandes classes, étaient présents et ont entonné la Marseillaise sous la direction de Marie Favre après la lecture de la lettre du ministre, de la minute de silence et de la sonnerie aux morts.

La commémoration s'est terminée par un vin d'honneur offert par la mairie.



Monsieur le Maire dépose une gerbe
au pied du monument aux morts.



Sous la direction de Marie Favre, les enfants de
l'école chantent la Marseillaise.

9 - Le repas des aînés : 20 décembre 2015

Comme chaque année, les anciens de notre village, environ une quarantaine, se sont réunis pour un succulent repas à la salle des fêtes organisé par la municipalité. Des nappes rouges qui avaient un petit air espagnol ont été décorées par les enfants de l'école. Nos invités ont dégusté un velouté Dubarry, du foie gras, un tournedos de magret de canard avec sa sauce de girolles et trompettes accompagné d'un écrasé de pommes de terre et son fagot de haricots verts, de la salade et du fromage et une poire Belle Hélène. Une démonstration de flamenco a rythmé l'apéritif et les intervalles entre les différents services. Nos aînés ont été ravis de se retrouver pour cet après-midi festif.



Des tables bien décorées et des convives heureux





De jolis costumes pour cette démonstration de flamenco qui a été fortement appréciée et très applaudie.



10 – Remise des récompenses des courses hors stade

Le Challenge de Bigorre des courses hors stade a décidé de remettre les récompenses dans la salle des fêtes de Lafitole. Celles-ci ont été attribuées aux coureurs hommes et femmes qui se sont distingués pendant l'année dans tout le département.



Les hommes récompensés



Les femmes récompensées

11 - Les vœux du Maire

Le 16 janvier 2016, la population lafitolaise a répondu présente pour cette cérémonie des vœux qui devient une habitude ancrée dans nos traditions depuis quelques années. En présence des personnalités invitées, Monsieur le Maire a remercié toutes les personnes qui travaillent pour le bien-être des Lafitolais, puis il a fait le bilan de l'équipe municipale et de la Communauté des Communes dont les décisions ont une incidence sur notre territoire. Il nous a rappelé les valeurs de notre démocratie face à la violence barbare. Il a terminé en présentant ses vœux de bonheur et de santé à ceux qui étaient présents sans oublier les absents qui n'avaient pu assister à cette soirée en insistant sur l'espoir qui nous donnera la force de parvenir aux résultats escomptés. Ensuite, le public a partagé l'apéritif dînatoire et a dégusté une immense galette des rois dans une ambiance très conviviale.



La population écoutant le discours du maire



l'apéritif dînatoire



La galette des rois dont le diamètre est de 1,20 m